



*Note IEFF/DTN – Gestion des redoublants BMF/BEF de 2023/24
Paris, le 28 mars 2024*

1. Redoublants BMF 2023/24

Le nouveau Brevet de Moniteur de Football (BMF) a été enregistré au RNCP par décision de France Compétences le 20 novembre 2023. Une nouvelle fiche RNCP (38292) remplace l'ancienne fiche relative à l'ancien format du BMF (35613).

Si le nom du diplôme n'a pas évolué, le BMF a connu des modifications substantielles :

- Nouveau métier visé
- Nouveau référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation avec le passage de 4 UC à 3 Blocs
- Nouveau test de sélection

Par conséquent, les stagiaires précédemment ou actuellement en formation au BMF dans son ancienne mouture ne peuvent se prévaloir d'un droit d'accès automatique au nouveau BMF en cas de redoublement. Ils doivent repasser le nouveau test de sélection qui a été construit en cohérence avec le nouveau référentiel du diplôme visé.

Les futurs redoublants du BMF sur sa nouvelle mouture, à partir de 2024/25, pourront eux redoubler sans avoir à repasser le test de sélection comme habituellement.

2. Redoublants BEF 2023/24

Si l'enregistrement du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) a été renouvelé au RNCP par décision de France Compétences le 4 août 2023, celui-ci a connu des évolutions moins importantes que le BMF avec seulement des précisions apportées sur le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation ainsi que le métier visé. Le test de sélection n'a pas évolué.

Par conséquent, comme habituellement, les stagiaires précédemment ou actuellement en formation au BEF peuvent se prévaloir d'un droit d'accès automatique au BEF en cas de redoublement.

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL